



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 7000

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur les récents mouvements écologistes de protestation qui ont éclaté durant l'été sur le site d'une éventuelle extension de l'aéroport d'Heathrow près de Londres (Grande-Bretagne). Cette nouvelle forme festive d'opposition au trafic aérien vise à prouver que les aéroports sont une cause importante du réchauffement climatique. Le débat mené à ce sujet en Grande-Bretagne a suscité une vaste polémique sur la crédibilité de ces craintes et la validité de cette action. Il est à redouter que ce genre de mouvements ne s'étende en Europe et plus particulièrement en France dans les mois ou les années qui viennent auprès de nos aéroports français. Il conviendrait donc que les autorités françaises puissent clarifier les données scientifiques sur ces allégations environnementales concernant les nuisances des aéroports et du trafic aérien. Il lui demande donc sa position sur ce dossier important pour l'avenir.

Texte de la réponse

Le transport aérien représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. La part de l'aviation est donc modeste, mais elle est en revanche en forte croissance : + 87 % depuis 1990, et selon les prévisions le trafic aérien devrait plus que doubler à horizon 2020. Si cette évolution se poursuit, une partie significative des efforts de réduction des émissions réalisés par l'Union européenne pourrait se trouver neutralisée. Le secteur de l'aviation doit donc prendre toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les réflexions menées lors du Grenelle de l'environnement ont été l'occasion de fixer des objectifs ambitieux avec toutes les parties prenantes. Un premier objectif est de réduire de moitié la consommation de carburant par passager transporté d'ici 2020. Les constructeurs ont entrepris de gros efforts et les perspectives technologiques sont très prometteuses. Dès 2008, les crédits d'aide à la recherche aéronautique seront doublés. Le Gouvernement renforcera les moyens incitatifs encourageant les compagnies à renouveler leurs flottes. L'initiative européenne Clean Sky, cofinancée pour moitié par la Commission européenne (à hauteur de 800 millions d'euros sur 7 ans) et pour moitié par les industriels, doit permettre de mobiliser une masse critique de ressources, dont l'effort conjoint et sans précédent devrait contribuer à l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2020 par le Conseil consultatif pour la recherche aéronautique en Europe (ACARE), à savoir une réduction de 50 % de la consommation de kérosène et des émissions de CO₂, ainsi qu'une réduction de 80 % des émissions d'oxydes d'azote. Un deuxième objectif est d'inclure l'aviation dans le système européen d'échange de droits d'émission de CO₂. La France soutient une mise en application aux vols intraeuropéens dès 2011, qui servirait de démonstration au reste de monde. Au-delà, elle favorisera le dialogue avec les pays tiers, notamment les États-Unis, pour définir une solution acceptable par tous. Un troisième objectif est d'accélérer la mise en place du ciel unique européen permettant des routes aériennes plus directes et une gestion optimisée du contrôle aérien. La France financera le programme SESAR à hauteur de 200 millions d'euros (sur 2 milliards) d'ici 2012. Des progrès sont aussi possibles au niveau des aéroports : une desserte par des transports en commun performants, l'utilisation de véhicules propres sur les plates-formes, le recours à des formes d'énergie propre, ou la promotion de bâtiments aéroportuaires à haute qualité environnementale. Enfin, le Gouvernement

souhaite augmenter la performance environnementale du contrôle aérien. De grands projets sont en cours à l'échelle européenne : ciel unique, programme SESAR, constitution de blocs fonctionnels d'espace aérien. Au total, c'est un gain de 15 % des émissions de CO2 qui est attendu de ces projets. Toutes ces réflexions ont permis de montrer que l'on pouvait à la fois lutter contre les changements climatiques tout en continuant à progresser économiquement. C'est dans cet espoir qu'une convention d'engagements a été signée le 28 janvier 2008 avec l'ensemble des acteurs français de la filière aéronautique civile.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7000

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6243

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2097